

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze, le 27 janvier
A 17 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la
Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline
CHAUDOIR, Maire

Etaient présents : ARNAU Liliane – BISQUERT Jean-Louis - BOYER Denis
– BUIL Alexandre – CALAS Philippe – COURADIN Francis – DE LA RUA
Michel – FAURE Philippe – FERNANDEZ Sandrine - JOURNET Michel -
LAMOUREUX Marlène – MARTIN Laure – MAUREL Bruno – MINGUET
Céline – PEREZ Gérard – PIONCHON Frédéric – ROUCAYROL Roch -
SOLERE Daniel – TOULOUZE Philippe – VAYRETTE Frédéric.

Etaient absents avec procuration : EXPOSITO Claude - GOMEZ Tom.

OBJET : Election du Maire **Fixation du nombre des adjoints**

En vertu des dispositions de l'article L 2122 – 8 du Code Général des
Collectivités Territoriales, Monsieur Michel DE LA RUA, Doyen du
Conseil Municipal élu au deuxième tour de scrutin du 16 mars 2008, a
assuré la Présidence de la séance au cours de laquelle le Maire a été élu.

Gwendoline CHAUDOIR, élue Maire de PORTIRAGNES propose au
Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints conformément aux
dispositions des articles L 2122 – 1 et L 2122 – 12 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fixe le nombre des adjoints à six.
- Autorise le Maire à signer les procès verbaux et toutes autres pièces
susceptibles de s'y rapporter.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR